

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet :

Demandes de subventions :

Renouvellement du réseau AEP - Ancienne traversée de ville - Place de Verdun - Commune de CASTELNAUDARY

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Décision n° 22-111

CONSIDERANT qu'il convient dans le cadre du des travaux d'opportunité avant programme de réfection de la voirie sous RD, place de Verdun, initialement prévus en en contrat ZRR en TRANCHE 1 puis reportés suite à une modification de phasage dans l'ordre des rues pour raisons hydrauliques de la commune de CASTELNAUDARY,

DECIDE

ARTICLE 1 : de déposer auprès l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, sise Immeuble Le Mondial, 219 rue le Titien, CS 59549, 34961 MONTPELLIER CEDEX 2, et du Département de l'Aude, sis allée Raymond Courrière, 11855 CARCASSONNE les demandes de subventions suivantes :

Ampliation faite le

Certifié exécutoire en
Préfecture le :

Et par la publication
informatique le :

Intitulé de l'opération	Renouvellement du réseau AEP - Ancienne traversée de ville - Place de Verdun
Localisation	CASTELNAUDARY
Année de démarrage des travaux	2023
Montant de l'opération (HT)	55 342,09 €
Taux d'aide de l'agence de l'eau	50 %
Montant d'aide de l'agence de l'eau (HT)	27 671,05 €
Taux d'aide du CD11 (HT)	30 %
Montant de l'aide du CD11 (HT)	16 602,63 €
Autofinancement	11 068,41 €

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le



ID : 011-200035855-20221007-DECISION_22111-DE

ARTICLE II : la présente décision n° 22-111 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

ARTICLE III: Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur

Castelnaudary, le 7 octobre 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER